

LOS ESCLAVOS, EL OCIO Y LA EDUCACIÓN EN EL IMPERIO ROMANO

Slaves, leisure ad education in the Roman Empire

A.D. RIZAKIS, Nancy/Athènes
athanassios-rizakis@univ-nancy2.fr

Fecha de recepción: 21-06-07

Fecha de aceptación definitiva: 17-07-07

BIBLID [0213-2052(2007)25;245-260]

RESUMEN: La relación entre *dominus* y *servus* no comienza a suavizarse hasta el último período de la época helenística. Este cambio se debe tanto a la influencia del estoicismo en las elites ciudadanas como a las transformaciones sufridas en el contexto político-social de ese período. Los esclavos empiezan a disfrutar de sus días libres y de esta manera pueden participar, casi regularmente, en festivales y banquetes, así como en el reparto de víveres y dinero. En cuanto a la educación, se producen menos cambios. Sólo algunas personas de condición servil disfrutaban de una educación, gracias, generalmente, a la buena voluntad o el interés de su señor. En este sentido, Roma aparece más «generosa», impulsa la creación de escuelas para esclavos. En el mundo griego, por el contrario, los nacidos no libres solían quedar excluidos de los gimnasios; así el acceso sólo se les permitía para la unción y nunca para celebrar actividades deportivas o competiciones; las escasas excepciones confirman la regla.

Palabras clave: esclavos, ocio, educación, imperio romano.

ABSTRACT: *Dominus* and *servus* relationship began to soften only in the last part of the Hellenistic age; this change was caused both by the influence of Stoicism on the civic elites and by the transformations in the political and social context which took place in this period. Slaves started to enjoy «jours de congé» and so were able to take part, almost regularly, in festivals and banquets, as well as in money and food distributions. As for education, there were fewer changes. Very few slaves were able to get an education, and this was generally due to their master's willingness or interests. In regard to this, Rome appears to be more «generous», providing for the creation of slave schools.

In the Greek world, on the contrary, non-freeborn individuals were usually debarred from the gymnasium, and when the latter opened its doors to slaves it was only for unction but never for athletic activities or contests; the rare exceptions to this rule confirm it.

Key words: slaves, leisure, education, Roman Empire.

INTRODUCTION

E. Ch. Welskopf, dans une communication présentée au premier colloque de Besançon sur l'esclavage¹, partant principalement de la formule d'Aristote (Politique 1334 a, XV.2), «οὐ σχολή δούλοις» —qu'on peut traduire soit par «les esclaves n'ont pas besoin de loisirs» soit par «les esclaves ne doivent pas avoir de loisirs» — affirmait que le manque de σχολή, c'est à dire de temps libre, expliquait le fait que les esclaves n'aient jamais pu se constituer en tant que classe dans le monde antique. L'esclave menait, selon lui, une vie de contrainte permanente sans la liberté de consommer les plaisirs artistiques, la culture, le sport, enfin l'activité politique; le loisir du maître présupposait le non-loisir de l'esclave. Ces affirmations qui semblent, de prime abord, être conformes à l'idée générale sur le monde esclavagiste demandent à être nuancées aussi bien dans l'espace que dans le temps.

1. LES ESCLAVES ET LA SCHOLÉ

Laissons de côté la question de savoir si les esclaves, privés de *scholé*, pouvaient former la conscience d'une classe. Cette question est par sa nature très compliquée sinon controversée, à cause de ses implications idéologiques. Je n'insisterai donc pas sur ce point; en revanche je tâcherai d'analyser très rapidement, tout d'abord, la valeur sémantique du mot *scholé-ascholia* pour examiner par la suite la question du rapport des esclaves avec le temps libre et les loisirs.

Le mot *scholé* n'avait pas le sens qu'il prit par la suite, tant en grec moderne que dans la plupart des langues européennes, c'est à dire celui d'école (*scholeion, scuola, school, école, scuela*); le mot avait le sens de loisir, c'est à dire le temps libre à disposer sans aucune contrainte; c'est donc un terme positif qui s'oppose à l'*ascholia*, idéologiquement négatif puisque c'est l'équivalent du travail avec toutes les peines et les contraintes que celui-ci suppose. Précisons que cette forme de dépendance créée par l'*ascholia*, qui

1. WELSKOPF, E. Ch., «Loisir et esclavage dans la Grèce antique», *Actes du Colloque 1973 sur l'esclavage, Besançon 1973*, Paris 1976, 159-178.

horrifie le citoyen à l' époque classique, ne concerne théoriquement que les non-citoyens, particulièrement les esclaves, d'où l'évolution sémantique en grec moderne du mot *douleia* désignant à la fois le travail et l'esclavage².

Dans une société esclavagiste le rapport des esclaves avec la *scholé* est intimement lié à la structure et à l'organisation du temps pour le *dominus* et le *servus*. Aristote signalait³ que l'organisation du travail non seulement échouait au maître mais qu'elle devait se faire de telle sorte qu'il lui laisse beaucoup de temps libre afin qu'il puisse se consacrer à la vie politique, à la culture de son esprit et de son corps; cela était possible —les anciens étaient tous d'accord sur ce point— grâce au statut d'anti-citoyen, d'étranger absolu, réservé à l'esclave. Celui-ci, à l'opposé du maître, ne devait pas avoir de temps libre pour des activités créatrices puisqu' il devait assurer toutes les peines et les travaux auxquels il était prédestiné par sa situation d'infériorité naturelle, sociale ou intellectuelle⁴. Platon pensait même qu'une utilisation correcte du travail servile exigeait la pulvérisation sociale des esclaves, c'est à dire «qu'ils ne soient entre eux ni de la même patrie ni de la même langue» (*Lois* 777d). Les penseurs romains ne s'éloignent pas de cette conception puisqu'ils prônent également une organisation sévère du temps de travail des esclaves de sorte qu'ils ne restent jamais inoccupés. Caton (*De Agr.* II), par exemple, conseille au *dominus* et à son agent d'exécution le *vilicus* «à ne laisser en aucun cas l'esclave inactif, même en temps pluvieux et les jours de fête» et on trouve un conseil analogue chez Columelle⁵ qui incite les propriétaires à avoir un nombre inférieur d'esclaves de celui nécessaire aux grands travaux quitte à les renforcer par des travailleurs salariés.

Ces conseils reflètent, certes, les conceptions théoriques des élites intellectuelles, grecques et romaines, sur les rapports sociaux mais la réalité quotidienne est plus nuancée voire différente à travers l'espace géographique méditerranéen et ce au long d'une période qui dépasse les mille ans (600 av. J.-C.-600 ap. J.-C.). Les esclaves ne constituent pas une population homogène et immuable et le même mot *doulos* peut désigner, en grec, des réalités sociales profondément différentes: mise à part la grande distinction entre esclaves de type hilotique et esclaves marchandise on peut trouver des différences entre

2. Si le dur travail manuel est mal considéré tant par les hommes libres que par les esclaves, certains types de travail liés à la création et à la production, comme celui des artisans n'est pas méprisé du moins par ces derniers; il suffit de lire le discours de l'*agôn* de *penia* dans la pièce «Ploutos» d'Aristophane.

3. *Politique* 1252, 31-34; 1333a, 30-36; *Ébique à Nicomaque* 1118a 23-24; 1118b, 1-16; 1154a, 17-18; 1160a 19-28; *Politique* 1339, 16-21).

4. VIDAL-NAQUET, Cf. P. *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris 1981, 218.

5. *De rust.* I, 8; cf. MARTIN, R. «*Familia rustica*. Les esclaves chez les agronomes latin», *Actes du colloque 1972 sur l'esclavage*, Besançon-Paris 1974, 267-298.

les esclaves dans chacun de ces groupes selon le genre d'occupation, le régime politique, enfin selon l'environnement idéologique et social⁶. On trouve ainsi dans la même cité des esclaves urbains et des esclaves ruraux, des esclaves intellectuels mais aussi des travailleurs manuels, des esclaves publics ou sacrés enfin des esclaves privés⁷. On peut, me semble-t-il, en déduire que si le temps libre, les loisirs manquent totalement à certains groupes ils en existent d'autres pour qui il n'est pas exagéré d'afficher, en paraphrasant avec P. Vidal-Naquet, la maxime du héros d'*Animal farm* de Georges Orwell: «tous les esclaves sont égaux, mais certains esclaves sont plus égaux que d'autres»⁸.

Il faudra ajouter que les rapports des esclaves avec la *scholé* n' échappent pas à l'évolution de la société et des mentalités qui entraînent obligatoirement des changements aussi bien dans la forme que dans le contenu des relations entre *dominus* et *servus* et, comme disait déjà P. Debord⁹, au colloque de Besançon, si la documentation utilisée par E. Ch. Welskopf, fournie essentiellement par des auteurs grecs de la période classique, permettait de tirer certaines conclusions, «celles-ci doivent être fortement nuancées si elles doivent être appliquées à l'ensemble de la période antique»¹⁰. Les premières traces timides d'un changement des rapports entre le *dominus* et le *servus* sont perceptibles à Athènes, déjà à l'époque classique, particulièrement à travers la peinture grossière sinon exagérée donnée par *Le Vieil oligarque*.

6. Certains tyrans s'appuient sur les esclaves pour des raisons politiques: Platon, *République* VIII, 569ac; cf. MOSSÉ, C. «Le rôle des esclaves dans les troubles politiques du monde grec à la fin de l'époque classique», *Cahiers d'histoire* 6, 1961, 353-360.

7. C'est certain, par exemple, que la situation des esclaves domestiques était meilleure par rapport à celle des esclaves occupés dans l'agriculture, les mines ou l'industrie. Aristophane présente un tableau vivant des premiers, tout en rejetant, en partie, l'image grotesque des esclaves véhiculée en général. L'intégration de l'esclave dans l'*oikos* n'est pas superficielle mais est consacrée et codifiée par certaines lois religieuses (HERVAGULT, Marie-Paule, MACTOUX, Madeleine «Esclaves et société d'après Démosthène», *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage, Besançon 1972*, Paris 1974, 64-69). Les discours de Démosthène (contre Evergos et Mnésiboulos) nous apportent des détails sur la vie quotidienne qui montrent le bon traitement des esclaves et, dans certains cas du moins, le développement de liens affectifs avec leurs maîtres. Tout cela explique l'accroissement des actes d'affranchissement en tant que récompense individuelle cédée par le maître; cf. Marie-Paule HERVAGULT, Madeleine MACTOUX (*supra* n. 7), 73-74.

8. VIDAL-NAQUET P. (*supra* n. 4), 221.

9. DEBORD, P., intervention in *Actes du colloque 1973 sur l'esclavage*, Besançon-Paris 1976, 175.

10. L'auteur observait alors que la *familia urbana* d'un riche romain comptait assurément un nombre d'esclaves disposant de loisirs assez étendus, même s'il y avait des disparités sensibles, quant au temps libre, entre les esclaves ruraux. Les travailleurs qualifiés (tonneliers, forgerons, voire médecins ou infirmiers) ne devaient pas être occupés à plein temps; en plus il ne faut pas mesestimer le fait qu' il y avait dans le travail agricole des périodes creuses pendant lesquelles les esclaves étaient sous-exploités et disposaient certainement de temps libre. Enfin les bergers étaient, par définition, plus libres puisqu'ils organisaient leur emploi du temps; cf. MARTIN, R. (*supra* n. 5), 267-298.

Celui-ci déplore la liberté excessive des esclaves de son temps et la dégradation des rapports avec les maîtres; il inscrit cette évolution aux méfaits de la démocratie athénienne¹¹. Même si ces accusations font partie de l'arsenal de la propagande oligarchique et de la lutte politique acharnée entre conservateurs et démocrates, au Ve siècle av. J.-C., on doit admettre que les nouvelles conditions politiques et idéologiques ainsi que les besoins en hommes de l'empire maritime athénien multiplièrent les occasions d'un allègement de la dépendance puisqu'on accepta des esclaves dans la marine voire, exceptionnellement, dans l'armée de terre¹². C'est, probablement, à partir de cette période qu'une catégorie d'entre eux, les *χωρίς οἰκοῦντες* exercent des fonctions très lucratives (e.g. banque, commerce) qui leur permettent de se constituer un pécule personnel; on peut supposer que dans cette catégorie appartiennent les esclaves accusés pour le luxe et les richesses chez Pseudo-Xénophon¹³. On sait que cette évolution se poursuit au IVe siècle puisqu' à partir de cette époque on accorda davantage aux esclaves la possibilité de travailler à leur compte hors de la maison du maître contre le versement d'une redevance forfaitaire¹⁴.

Ces phénomènes isolés ne marquent pas un changement général dans les rapports entre *dominus* et *servus*. L'évolution, dans ce domaine, sera lente et c'est seulement plus tard, précisément pendant la dernière phase de la période hellénistique, qu'on pourra observer quelques signes de changements des rapports sociaux, ceux-ci étant d'abord visibles au niveau de la conception même de l'esclavage; celui-ci n'est plus considéré comme un fait de la nature (*φύσει δούλος*) mais comme le produit du hasard, la conséquence de la

11. Sur les différences de condition sociale dans le monde servile, voir Xénophon, *Économique*, XIII, 10; d'après le Vieil Oligarque (Pseudo-Xénophon I, 10-12) le genre de vie des esclaves se confondait de plus en plus avec celle des citoyens; cf. GARLAN, Y. *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris 1982, 164-165.

12. Sur la participation des esclaves dans l'armée athénienne, précisément dans l'équipement de la flotte, voir B. JORDAN, *Servants of the gods. A study in the religion, history and literature of fifth century Athens*, Göttingen 1979, 195-197 et l'approche plus nuancée de GARLAN, Y. «Les esclaves en temps de guerre», *Actes du Colloque d'histoire sociale*, Besançon 1970, Paris 1972, 39-40; *id.*, «Quelques travaux récents sur les esclaves grecs en temps de guerre», *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage*, Besançon 1972, Paris 1974, 24-28. Ainsi pour leurs services, Athènes va exceptionnellement accorder la liberté, à un grand nombre d'esclaves qui avaient combattu aux Arginuses (Aristophane, *Pl.*, v. 33-34, 190-191; cf. Ed. LÉVY, «Les esclaves chez Aristophane», *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage*, Besançon 1972, Paris 1974, 44). L'esclavage cesse d'apparaître comme une condition définitive et on commence à se poser des questions sur sa légitimité (Euripide, *Ram.*, 949-952). Cette évolution explique le plus grand rôle des esclaves dans les «Grenouilles» et ans le «Ploutos» d'Aristophane (*Pl.* 1-2, 3-5, 6-8; cf. Lévy 1974, 44-45) où celui-ci «est défini positivement comme un élément de la société et non plus simplement de façon négative comme un non-citoyen» (Ed. LÉVY, *op. cit.*, 46).

13. *Rép.Ath.* I, 10, 11; cf. PEROTTI, Elena, Esclaves *χωρίς οἰκοῦντες*, *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage*, Besançon 1972, Paris 1974, 47-56.

14. GARLAN, Y. (*supra* n. 11), p. 83 et 165; Elena PEROTTI (*supra* n. 13), 47-56.

mauvaise fortune (κακή τύχη)¹⁵. Cette évolution s'inscrit sur le compte des Stoïciens; ceux-ci pensaient, à l'instar de Seneca¹⁶, qu'on devait montrer une sympathie spéciale envers les personnes qui étaient devenues récemment esclaves et leurs idées ont certainement une influence sur les élites romaines, dès la fin de la République¹⁷; cette situation explique en partie l'attitude des juristes romains pour lesquels il n'y a pas d'opposition entre «esclavage naturel» et «esclavage légal» (κατὰ νόμον δούλος καὶ δουλεύων), pour eux l'esclavage n'est qu'une institution juridique.

L'attitude favorable envers les esclaves va également se renforcer grâce au développement de l'esprit d'universalité qui caractérise depuis longtemps les cultes à mystères et les cultes d'associations; on constate alors une ouverture de la *polis* aux esclaves et aux exclus dans le domaine de la religion. Cette ouverture dépasse l'horizon étroit de la cité et accueille dorénavant les fidèles de toute provenance, de tout âge, de toute condition¹⁸. Une attitude similaite de faveur, envers les esclaves, est observée dans le domaine politico-social. A partir de la basse époque hellénistique les personnes de condition servile ne s'opposent plus aux citoyens mais commencent à ce confondre, socialement parlant, avec eux¹⁹. La dévalorisation du statut des derniers est évidente dans le cadre des distributions publiques, offertes par les évergètes²⁰. Les citoyens, privés dorénavant de la relation privilégiée et d'égalité avec leurs concitoyens riches se trouvent, *mutandis-mutandis*, dans la même panier avec les autres habitants pauvres de la cité voire les esclaves. Cela explique pourquoi les actions evergétiques des notables ne sont plus réservées qu'aux citoyens mais font profiter les habitants de la cité toute entière. Les esclaves bénéficient maintenant, comme d'ailleurs les écoliers, de quelques «jours de congé» pendant

15. La naissance, source naturelle de l'esclavage, s'oppose chez Aristote, à la guerre, source «légal»: *Politiques* I, 4-1, 7=1253 b-1255.

16. *Dialogue 5: on Anger* 3, 29; cf. Th. Wiedemann, *Greek and Roman slavery*, London 1988, p. 112 no 109. On trouvera d'autres références très révélatrices de cette attitude favorable envers les esclaves et les affranchi(e)s in PÉTRONE, O71, sqq.; Pline le Jeune II, 6; VIII. 16 (je remercie Marguerite GARRIDO pour m'avoir fourni ces références).

17. Le concept stoïcien de la liberté naturelle –opposé au concept aristotélicien d'«esclavage naturel» sera ainsi adopté par les juristes romains sous l'Empire; voir MODRZEJEWSKI, «*Aut nascuntur, aut fiunt*: les schémas des sources de l'esclavage dans la théorie grecque et dans le droit romain», *Actes du Colloque 1973 sur l'esclavage*, Besançon 1973, Paris 1976, 360-362.

18. LAUMONIER, A. *Les cultes indigènes en Carie*, Paris 1958, p. 331 n. 1.

19. Cette tendance va se poursuivre sous l'Empire et s'accroît davantage dans le monde chrétien dans lequel on observe une rupture progressive, au niveau social, entre le modèle civique du passé, basé sur la dualité citoyens-non citoyens, le modèle chrétien étant maintenant caractérisé par la division entre riches et pauvres; voir BROWN, P., *Poverty and leadership in the later Roman Empire*, Hanover and London 2002; *id.*, «The study of élites in Late antiquity», *Arethusa* 33, 2000, 321-346.

20. GAUTHIER, Ph., *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs* (IVe-Ier siècle av. J.-C.), Paris 1985, 72-73.

lesquels ils sont libérés de toute occupation²¹. Ils peuvent alors participer aux manifestations religieuses et prendre part aux distributions civiques de toute sorte²². Mais l'ouverture sociale ne concerne pas seulement les cultes et les diverses distributions evergétiques; elle comprend également l'admission des esclaves dans les tombeaux familiaux ou la permission d'ériger leurs propres tombes ou des tombes pour leur famille, enfin l'élargissement de leur emploi comme intendants (oikonomos ou pragmateutès) dans les domaines de leurs maîtres²³.

Ce changement dans les moeurs et le comportement social des élites, qui correspond moins à une vanité de riche ou à une habileté démagogique qu'à un vrai sentiment de justice humaine, selon Laumonier²⁴, est perceptible dans les décrets honorifiques de la période et l'evergète n'est pas loué seulement pour ses vertus civiques mais aussi pour ses qualités morales concernant les esclaves; ainsi la longue liste des adjectifs honorifiques d'un éloge funéraire pour Agréphon à Caunos de Caria²⁵ clot avec cette remarquable phrase ἐπιεικής και φιλάθρωπος πρὸς τοὺς οἰκέτας formule qui n'est pas loin de celles mettant en valeur, plus tard, la charité et l'humilité chrétienne²⁶.

21. Un décret de Chios, relatif à des fêtes, publié jadis par Ch. Picard et A. Plassart (*BCH* 1913, 221), réédité et commenté par L. Robert, «Sur les inscriptions de Chios», in *BCH* 57, 1933, 529 (=OMS I, 1969, 497), ordonne (l.8) la «libération» des esclaves pendant la durée de la fête: ἀνίεσθαι δὲ ἀπὸ τῶν ἔργων καὶ τοὺς οἰκεταίς; cette «libération» va habituellement de pair avec la vacance des écoliers, κατὰ τὸν πάτριον ἔθος, comme le précise un document de Magnésie du Méandre (*JvM* 100 b, 11-13: ἀνίεσθαι μὲν τοὺς παῖδας ἐκ τῶν μαθημάτων κατὰ τὸν πάτριον ἔθος καὶ οἰκετεῖαν ἀπὸ παντὸς ἔργου; cf. aussi, *ibid.*, 100 a, 29-31; voir d'autres exemples, qui proviennent de Lamsaque et de Pergame, in L. Robert, *BCH* 57, 1933, 521 (=OMS I, 1969, 489 et n. 3, 5 et 6).

22. Les esclaves prennent part aux banquets publics où ils reçoivent, comme les citoyens et les étrangers (mèthèques) des parts de viande et de vin au cours des distributions qui s'effectuent à diverses occasions; voir SCHMITT-PANTEL, P., *La cité au banquet. histoire des repas publics dans les cités grecques*, Paris 1992, 399-400. Une illustration du caractère de ces distributions est donnée dans les décrets de Stratonicee, à l'occasion des fêtes célébrées en l'honneur de Zeus Panamaros et de sa parèdre Héra. Les esclaves bénéficient aussi, mais beaucoup plus rarement, de distributions d'argent; c'est à l'occasion des *Genethlia*, jour de fête de la divinité qu'ils reçoivent –par le prêtre qui fait les distributions– avec les femmes citoyennes et étrangères une somme inférieure aux 5 drachmes qu'ils reçoivent des hommes; voir LAUMONIER, A. (*supra* n. 18), 292–333; d'autres exemples in ROBERT, L., *Hellenica* VI, 1948, 126-132 et 396 et n. 1.

23. *Études anatoliennes*, Paris 1938, 388 n. 2 et 241, 283, 310.

24. *Supra* n. 18, p. 331.

25. HERMANN, P. M., «Zwei Inschriften von Kaunos und Baba-Λgas», *Opuscula Atheniensi* 10, 1971, 36-39.

26. Les Pères de l'église adhèrent à l'idée stoïcienne d'une liberté et d'une égalité naturelle des hommes tout en respectant l'ordre établi, à savoir l'institution de l'esclavage sur laquelle repose l'économie antique; voir WESTERMAN, W. L., *The slave systems of Greek and Roman antiquity*, Philadelphie 1955, pp. 149-162; GAUDEMET, J., *L'église dans l'Empire romain (IV^e-V^e siècles)*, Paris 1958, p. 565; *id.*, *Institutions de l'Antiquité*, Paris 1967, pp. 716-717.

*Le bon usage du temps libre: l'éducation des esclaves*²⁷

A l'époque d'Aristote (IV^e s.) le loisir est devenu un problème social, ce qu'il n'était pas encore au temps d'Homère²⁸; le philosophe (*Politique* 1337b 3-1338b 9) médite aussi bien sur l'abus de loisir, c'est à dire sur son usage excessif sans aucune fin qui devait créer un sentiment incessant d'insatisfaction (*Éthique à Nicomaque* 1154a 26-29; 1154 b, 2-4) que sur l'abus de discipline sportive et militaire chez les Spartiates qui détruit l'esprit (*Politique* 1333 b, 15-21 et 1338b 1-7); il constate que le rapport des hommes libres et des esclaves avec le loisir est en train de changer et que, de plus en plus, un grand nombre de citoyens libres est employé par les plus fortunés en activités rémunérées d'où la contradiction évidente de son époque: le nombre d'esclaves augmentait mais le temps de loisir diminuait pour un grand nombre de citoyens libres²⁹. L'organisation du temps de travail mais aussi de repos posait de grands problèmes aux maîtres, également à l'époque romaine; en effet certains esclaves ruraux disposaient de plus de temps libre que d'autres et Columelle (*De rustica* I, 8) proposait aux propriétaires une certaine rationalisation du temps de travail particulièrement pour la catégorie des spécialistes techniques qu'il appelle les *delicatae urbanae artes*³⁰.

Ces conceptions du loisir et de sa meilleure exploitation expliquent le fait, qu'en général, les esclaves n'ont aucun rapport avec l'éducation. Le système éducatif de la cité ne se préoccupait pas, comme il le faisait pour les citoyens libres, de leur éducation et, comme le précisait plus tard Sénèque (*Ben.* 3.21, 2),

27. La littérature, les papyrus et les inscriptions nous apprennent beaucoup de détails sur la nature et les modes de l'éducation réservée aux esclaves; ces détails, longtemps négligés, ont été largement débattu surtout après la dernière grande guerre.; voir MOHLER, S. L., «Slave education in the Roman Empire», *TAPhA* 71, 1940, 262-280; H.-I. Marrou dans son oeuvre majeure sur *l'Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité* (Paris 1948) 495 exprimait ses regrets. A. CLARENCE FORBES, «The education and training of slaves in Antiquity», *TAPhA* 86, 1955, 321-360.

28. ARISTOTE (*Politique* 1338a, 6), pensait qu'il fallait réserver le temps libre plutôt «à des nobles divertissements, apprendre des choses et recevoir une éducation», qui était, on le sait bien, dans le monde grec un privilège des aristocrates. Il est vrai que la démocratisation du régime, à l'époque classique, a ouvert les portes de l'éducation à l'ensemble des hommes libres: παιδεία ἐλευθέρου (ARISTOTE, *Polit.* 8.3, 1, 1338A. 30-32: παιδεία ἐλευθέρου; cf. A. CLARENCE FORBES, *supra* n. 27, 323) mais, comme le soulignait Platon (*Prot.* 326c), l'éducation supérieure était la chasse gardée des élites, seules capables de «consentir les sacrifices qu'elle exige et mieux placées pour en apprécier les avantages». Cette éducation devient l'éducation-type de tout enfant grec, fils de citoyen, avec l'apparition de l'école. L'idéal de cette éducation aristocratique est la *kalokagathia* le fait d'être un homme beau et bon; voir MARROU Henri-Irénée (*supra* n. 27), 76-86.

29. *Politique* 1333 b, 5-26 et 1338 b, 11-14.

30. L'agronome latin conseille (*De rustica* I, 8) d'éviter, dans cette catégorie, d'engager les régisseurs d'un domaine rural car ceux-ci sont, selon lui «des esclaves accoutumés à la flânerie, passant leur temps à se promener, à courir les spectacles et à fréquenter les tripots, gargotes et autres mauvais lieux»; voir R. MARTIN (*supra* n.5), 267-298; *id.*, intervention in *Actes du colloque 1973 sur l'esclavage*, Besançon-Paris 1976, 171-172.

un maître avait seulement l'obligation de nourrir et de vêtir son esclave; aller plus loin et lui permettre d'acquérir l'éducation d'un homme libre était une faveur, non un droit³¹; si un maître accordait à ses esclaves un peu de loisir, de repos, de meilleure nourriture, un plaisir érotique, une visite au théâtre, une certaine liberté de commerce, tout cela n'émait pas de ses droits et pouvait être révoqué à tout instant par le *despotès*³².

L'exercice de diverses professions, confiées aux esclaves, exigeait soit un apprentissage préalable auprès d'autres, parfois esclaves plus expérimentés, soit une formation intellectuelle auprès d'un maître, précisément dans le cadre des grandes Maisons aristocratiques³³. Tout cela se faisait individuellement et n'avait aucun caractère institutionnel. La correspondance, toutefois, de Zenon et de Nestor avec un *pédotribe* montre qu'en Égypte ptolémaïque il était possible d'investir un capital pour l'éducation mais aussi pour l'entraînement athlétique des garçons sélectionnés, de condition libre mais aussi servile et cela, en dehors du cadre de la maisonnée aristocratique³⁴. Cette pratique semble plutôt isolé le monde grec n'ayant pas dépassé ses limites traditionnelles quant à l'éducation des esclaves; c'est Rome qui a conçu, sous l'Empire, un autre plan éducatif réservé aux esclaves en dehors de l'apprentissage; il s'agit des *paedagogia*³⁵ qui étaient la forme la plus systématique et la plus durable pour l'éducation des fils d'esclaves. Ces écoles préparaient, de la meilleure façon, les esclaves à exercer divers métiers concernant l'enseignement, la technologie, l'artisanat, le commerce, l'art ou les spectacles³⁶, mais aussi à assumer, une fois affranchis, diverses autres responsabilités plus importantes dans l'administration impériale³⁷. L'habileté et la prééminence de ces derniers montrent l'efficacité de l'éducation donnée au *Paedagogium*.

L'éducation donnée aux esclaves était en général technique et, en réalité, peu d'esclaves avaient la chance d'acquérir une formation intellectuelle et à l'instar d'Hermeros, un des invités de Trimalchio³⁸, qui, ayant signalé qu'il fréquenta l'école, pouvait déclarer plein de satisfaction: «je remercie dieu pour l'éducation; elle m'a fait ce que je suis». Les activités créatrices et la méditation

31. WESTERMANN, W. L., «Apprentice contracts and the apprentice system in Roman Egypt», *CPh* 9, 1914, 293-316; PRÉAUX, Cl., «Lettres privées grecques relatives à l'éducation», *Revue Belge de Philologie et d'histoire* 8, 1929, 757-800; ZAMBON, A., «Διδασκαλικαί», *Aegyptus* 15, 1935, 3-66; *ead.* «Ancora sulle Διδασκαλικαί», *loc. cit.* 19, 1939, 100-102; R. HERZOG, «Urkunden zur Hochschulpolitik der römischen Kaiser», *SBBerl.* 32 (1935) 967-1019; S. L. MOHLER, «Slave education in the Roman Empire», *TAPhA* 71 (1940) 262-280; FORBES, C. A., *supra* n. 27, 323).

32. E.-Ch. WESKOPF 164-165 et 177 plus nuancée.

33. FORBES, *supra* n. 27, 327-334.

34. *PCairoZenon* 59060; et 59488; voir détails in Forbes, *supra* n. 27, 355-359.

35. NAVARRE, O. et ESSLIN, W. respectivement dans *DA s.v.* et *RE s.v.*; cf. FORBES, *supra* n. 27, 334-337.

36. La longue liste des professions rapportée par JUVENAL (3, 76-78) trouve, dans la majorité des cas une autre confirmation littéraire, épigraphique ou papyrologique (voir FORBES, *supra* n. 27, 326).

37. Voir MOHLER, S. K., «Slave education in the Roman empire», *TAPhA* 71, 1940, 262-280.

38. 58.7-14; cf. FORBES, *supra* n. 27, 327-328.

philosophique étaient le monopole des hommes libres, peu d'esclaves ont pu se distinguer, dans ce domaine, et acquérir une certaine notoriété publique. C'est Hermippos de Beyrouth, lui-même ex-esclave, qui a fait, sous Hadrien, leur inventaire dans un traité au titre évocateur: Περὶ τῶν ἐν παιδείᾳ διαπρεψάντων δούλων. Ce traité a été malheureusement perdu mais nous avons conservé, grâce à Aule Gelle (*Nuits attiques* II, 18), les noms des esclaves distingués à la philosophie (Phaedon, Epictète)³⁹.

2. LES ESCLAVES ET L'ACCÈS AU GYMNASE

Le gymnase institution civique par excellence n'est réservé, à l'époque classique et hellénistique du moins, qu'aux citoyens libres⁴⁰. Cette exclusion des non-citoyens semble générale malgré le fait que certaines cités crétoises se montrent, comme nous l'apprend Aristote⁴¹, plus généreuses à l'égard de leurs esclaves déjà dès le début du III^e s. av. J.-C. La libéralité crétoise, confirmée par le code de Gortys et par le *scholion* d'Hybrias le Crétois⁴², concerne simplement la concession de quelques droits à savoir la participation au sacrifice et au repas à la fin de la fête; en revanche, les lois crétoises précisent qu'il était interdit aux esclaves de se frotter à l'huile pour pratiquer la gymnastique et de se livrer à la pédérasie avec les jeunes gens⁴³: δούλον, φησὶν ὁ νόμος, μὴ γυμνάξεσθαι μηδὲ ξηραλοιφεῖν ἐν ταῖς παλαιστραῖς. Cette interdiction est encore rappelée par Plutarque à deux autres reprises⁴⁴.

À l'époque hellénistique, comme nous l'avons déjà vu, si les esclaves ont droit avec les écoliers, à quelques jours de congé, et s'ils participent aux banquets publics et bénéficient souvent des distributions de vivres, de boissons voire d'argent, le gymnase reste, selon l'expression de L. Moretti «una rocca

39. L'exercice du métier médical était interdit aux esclaves par les Grecs alors qu'il ne l'était pas par les Romains (FORBES, *supra* n. 27, 343-353).

40. Sur les gymnases et les institutions éducatives, voir J. DELORME, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce, des origines à l'Empire romain*, Paris 1960; ROBERT, L., *Le gymnase grec et ses institutions*, Paris 1962.

41. *Pol.* II,5, 19=1264 a 21-22; cf. MORETTI, L., «Sulla legge ginnasiarchica di Berea», *RFIC* 110, 1982, pp. 45-63, particulièrement p. 49-50; mêmes générosités mais ne concernant que les affranchis et les metèques à Korésia de Kéos: *Syll.*³ 958, l. 9-11).

42. Sur la loi de Gortys, voir BUECHELER, G. und ZITELMANN, E., *Das Recht von Gortyn*, Frankfurt a. M. 1885, 64; sur le *scholion* d'Hybrias le Crétois, voir in *PLG* III⁴ 651 [T. BERGK]; cf. aussi ARISTOTE, *Politique* IV, 1297 avec les autres renvois cités à la n. 7 de l'édition de CUF, 1971.

43. *Tim.* 138 «ceux-ci (i.e. Crétois), tout en donnant à leurs esclaves les mêmes droits qu'à eux-mêmes, ne leur ont interdit que les exercices du gymnase et la possession des armes». Une loi similaire à Athènes, attribuée par Plutarque à Solon mais rapportée par Eschine; FORBES, *supra* n. 27, 324 n. 13.

44. *Banquet des sept sages*, 152d; *Sur l'amour*, 751b.

inespugnable⁴⁵. Cette exclusion est rappelée dans certains documents de la période, à savoir les inscriptions de Milet, de Téos ou d'Athènes⁴⁶ mais de façon beaucoup plus explicite dans la loi gymnasiarchique de Beroia; selon cette loi, qui date du début du second siècle, l'esclave est totalement exclu du gymnase avec l'affranchi, *l'apalaestros*, le prostitué etc: «ne se mettront nus au gymnase ni l'esclave, ni l'affranchi, ni leurs fils, ni *l'apalaistros*, ni le prostitué etc.»⁴⁷; l'interdiction de l'onction pour cette catégorie sociale est prévue *expressis verbis* dans la loi sacrée d'Andanie, en Messénie, un siècle plus tard (92 a. C.): δούλος δὲ μηδεὶς μὴ ἀλειφέσθω (*Syll.*³, 736, l. 104): «qu'aucun esclave ne s'enduisse d'huile» et est sous-entendue dans une inscription de Priène, du début du Ier s., où un homme, probablement un gymnasiarque, est honoré d'avoir ouvert le gymnase, du moins pour des distributions de l'huile d'onction et le repas sacrificiel, «même à ceux qui, par mauvaise fortune, sont exclus du gymnase» (*IvPriene*122): τὸν τε τόπον κοινωπολησάμενος καὶ τοῖς διὰ τύχην κα[κῆ]ν μη μεταλαβοῦσιν αὐτου⁴⁸.

La générosité du gymnasiarque de Priène est un exemple précoce (100 av. J.-C.) mais cette ouverture timide du gymnase n'est qu'exceptionnelle, en revanche, à partir de l'Empire, les esclaves ont, de plus en plus, droit à la distribution de l'huile pour l'onction⁴⁹. Tiberius Claudius Diodotos, un notable local d'Argos se vante, dans une inscription datée du règne de Claude ou un peu plus tard, d'avoir été le premier qui ouvrit la distribution de l'huile pour l'onction dans les gymnases et les thermes, aux hommes libres mais aussi aux esclaves (*JG* IV 606); plus tard, sous le règne de Trajan, *Diodotos* trouva un

45. MORETTI, L. (*supra* n. 40).

46. *Syll.*³, 577 (Milet); *Syll.*³, 578 (Téos); *IG* II², 896 ll. 59–61 (Athènes); *SEG* 27, 1977, 261 et Ph. GAUTHIER, M. HATZOPOULOS, B., *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Athènes 1993, col. B 27-28 avec commentaire, p. 78-81 (Beroea).

47. Comme disait ROBERT, L. (*Hellenika* VI, 1948, 129) «le sens du mot *apalaistros* reste obscur». Si l'interdiction d'accès au gymnase concerne les personnes de statut juridique inférieur ou de moralité douteuse, les étrangers domiciliés, *metoikoi* ou *paroikoi*, ne sont pas exclus puisqu'ils prennent part à l'onction et participent aux exercices et aux concours du gymnase depuis l'époque classique et à partir de l'époque hellénistique ils figurent à côté des jeunes gens ou des éphèbes dans les stèles éphébiques d'Athènes, de Pergame, de Sestos ou d'Aigialé d'Amorgos. Cf. HEPDING, H., «Die Arbeiten zu Pergamon 1904-1905», *MDAI(A)* 32, 1907, 275, no 10, l. 19 et 277 (Pergame); *OGIS* 339, 73-74 et 85 (Sestos); *Syll.*³, 866 (Aigialé à Amorgos); enfin pour Érettrie *IG* XII 9, 234 (*Syll.*³, 714), 24-28, ll. 9-11; cf. PÉLÉKIDIS, Chr., *Histoire de l'éphébie attique des origines à 31 av. J.-C.*, Paris 1962, pp. 186-196 (spécialement pour Athènes). Un passage d'Artémidore (*La clef des songes*, l. 54) laisse entendre que les affranchis considérés comme libres, surtout à partir de l'époque des Antonins, pouvaient accéder à l'éphébie.

48. Comme disait MORETTI, L. (*supra*, n. 40, 50-51) τόπος est ici le gymnase et ceux qui ne peuvent pas de μεταλαβεῖν l'éducation offerte se sont les esclaves.

49. Relevés par FORBES, C. A., *supra* n. 27, 354-359; MORETTI, L. (*supra*, n. 40, p. 50-51); un grand nombre d'exemples de la période impériale proviennent de Stratonicé en Asie Mineure (ROBERT, L., *supra* n. 23, p. 388 n. 2), de Parthicopolis en Macédoine et d'ailleurs (voir références in *IGBR* IV, no 2265).

successeur en la personne d'Onésiphoros; celui-ci distribua sans distinction, aussi bien aux hommes libres qu'aux esclaves, de l'huile pour l'onction aux gymnases et aux thermes depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil⁵⁰. Sous Hadrien, Asclépiades à Dorylaion de Phrygie servit comme gymnasiaque aussi bien pour les hommes libres que pour les esclaves (*OGIS* 479=*IGRR* IV, 522); à Parthicopolis, en Macédoine orientale une femme a fait une donation (en 211. ap. J.-C.) de 10.000 drachmes attiques pour l'achat de l'huile devant servir à l'onction des hommes libres, des étrangers et des esclaves, pendant un festival dont la durée est de trois jours⁵¹; enfin à Gytheion en Laconie⁵² Faenia Aromation, elle-même affranchie, fait une donation, en 42 ap. J.-C. (*JG* V 1, 1208), au gymnase de la cité et prend un soin particulier pour que ses esclaves puissent bénéficier, pour une période déterminée de six jours, de la distribution gratuite de l'huile pour l'onction (ll. 38-41): «je veux que les esclaves aussi participent à cette fourniture d'huile chaque année pour six jours, les trois jours consacrés aux Empereurs et les trois autres à la déesse, ni un magistrat, ni un membre du Conseil, ni un gymnasiarque ne pouvant les empêcher de se frotter d'huile». Les précautions et les craintes de Faenia de Gytheion montrent clairement que l'ouverture du gymnase mais aussi des thermes à des personnes de condition servile⁵³ ne se faisait pas sans obstacles. Les personnes de condition libre et les autorités civiques gardent une attitude de méfiance envers les personnes de statut et de condition inférieurs. Si Faenia, comme d'autres membres des élites civiques de la période, étaient fiers de voir les esclaves dans le gymnase et de les faire prendre part à la distribution de l'huile et éventuellement aux exercices physiques, la question est de savoir jusqu'à quel point pouvait aller cette acceptation des hommes de condition servile dans les institutions réservées jusqu'alors qu'aux personnes de condition libre.

La participation des esclaves aux exercices physiques, dans le cadre du gymnase, semble exceptionnelle. Le plus ancien exemple vient de l'Égypte ptolémaïque où, semble-t-il, comme nous l'apprend la correspondance de

50. *IG* IV 597; la date est due à WESTERMANN, *RE Suppl.* VI, 1935, col. 1051, s.v. Sklaverei.

51. *IGBR* 2265, ll. 10-17: ἐπέδωκεν ἀππικὰς μυρίας εἰς ἄλιμμα, ὅπως ἐκ τῶν τόκων τρεῖς μὲν ἡμέρας τὰς τῆς πανηγύρεως πάντες ἀλείφονται πολεῖται καὶ ξέοι καὶ δοῦλοι.

52. *JG* V.1, 1208; cf. RIZAKIS, A. D., «Les affranchi(e)s sous l'Empire: richesse, évergétisme et promotion sociale. Le cas d'une affranchie de Gytheion (Laconie)», in V.I. ANASTASIADIS et P. DOUKELLIS (eds.), *Esclavage antique et discrimination socio-culturelles, Actes du XXVIII Colloque GIREA*, Mytilène, 5-7 décembre 2003, Bern-Bruxelles-Frankfurt am Main-New York-Oxford 2005, 233-241.

53. Par exemple à l'occasion des fêtes de Panamareia à Statonicée de Carie: *IvStaronikeia* (IK 21) n° 202 ll. 32-34, 242 ll. 15-17 et 256, ll. 7-8. Pour l'accès des esclaves, hommes ou femmes, dans les thermes des cités d'Occident, voir G.G. FAGAN, «Interpreting the evidence: did slaves bathe at the baths?», in J. DELAINE-D.E. JOHNSTON (éds.), *Roman baths and bathing. Proceedings of the First International Conference on Roman baths held at Bath, England*, 30 March-4 april, Part 1: *Bathing and society*, Portsmouth, Rhode Island 1999, 33.

Zenon⁵⁴, l'entraînement athlétique des esclaves avec des hommes libres était possible mais, en général, ce genre d'activités était normalement interdite. La même interdiction concerne la participation des esclaves aux compétitions athlétiques. Ulpien interprétant la *Lex Aquilia* concernant les accidents mortels pendant les compétitions athlétiques dit clairement: *Hoc autem in servo non procedit; quoniam ingenui solent certare* (*Digest* 9.2.7.4). Si, malgré cette interdiction, les esclaves sont admis parfois à un concours, cette participation est entourée des difficultés et des obligations qui marquent leur infériorité: selon l'inscription d'une cité pisidienne le vainqueur esclave recevait un prix inférieur puisqu'il était obligé, en cas de victoire, d'allouer le quart de la somme reçue comme prix à ses compétiteurs⁵⁵.

CONCLUSION

Deux mots pour conclure. Le concept des théoriciens anciens, résumé par Aristote dans la formule fameuse οὐ οχολὴ δούλους, n'a de valeur absolue ni dans l'ensemble de l'espace temporel et géographique du monde antique ni dans l'ensemble des catégories d'esclaves. L'analyse minutieuse de la documentation littéraire mais surtout épigraphique et papyrologique, montre une grande disparité spatiale, temporelle et catégorielle concernant le temps libre accordé aux esclaves. C'est dans la dernière phase de la période hellénistique qu'on observe les premiers signes d'un changement progressif et durable tant dans la conception de l'esclavage que dans les rapports précis entre maître et esclaves; on constate alors la concession des «jours de congé» qui permet la participation, presque régulière, des personnes de condition servile aux fêtes et aux banquets, enfin aux distributions monétaires ou alimentaires. Le système éducatif résiste le plus et reste généralement fermé aux non-libres; si certains esclaves entrent dans ce système citoyen cela est dû à la volonté voire aux intérêts de leurs maîtres. En général, dans l'ensemble presque des cités, la loi exclut la population servile de l'éducation et, naturellement, du lieu de sa matérialisation qui est le gymnase. Lorsque ce dernier ouvre timidement ses portes, c'est seulement pour l'onction mais jamais pour la gymnastique ou les compétitions et les quelques exceptions repérées confirment plutôt la règle. Une dernière constatation s'impose afin d'enlever les doutes que pourraient créer ma communication: malgré l'hétérogénéité croissante des formes et des degrés de l'exploitation servile et malgré l'évolution des rapports dus à des situations politiques et socio-économiques nouvelles on ne pourra pas conclure à l'affaiblissement de la place du despotes dans le rapport avec l'esclave et donc à l'effacement de la hiérarchie statutaire qui était le fondement de l'édifice social⁵⁶.

54. *PCairoZeno* 59060 et 59488; cf. FORBES, *supra* n. 27, 355-359.

55. J. R. S. STERRETT, *PASAth* 3, 1888, 167 no 275, rééditée par E.N. Gardiner, «Regulations for a Local Sports Meeting», *CR* 43, 1929, 210-212.

56. Yvon GARLAN (*supra* n. 11), 165.

APPENDIX

L'Antiquité tardive et les esclaves

On aurait cru volontiers que, pendant l'Antiquité tardive, le christianisme triomphant mit fin à l'esclavage puisque la nouvelle religion n'acceptait pas ni les différences naturelles ni les clivages sociaux établis entre hommes libres et esclaves. Dans le nouveau monde qui émerge des ruines du monde antique on observe une rupture progressive, au niveau social, avec le modèle civique du passé, basé sur la dualité citoyens-non citoyens, le modèle chrétien étant maintenant caractérisé par la division entre riches et pauvres (P. Brown, *Poverty and leadership in the later Roman Empire*, Hanover and London 2002; *id.*, «The study of élites in Late antiquity», *Arethusa* 33, 2000, 321-346).

Ce changement majeure de l'imagination sociale de son ancien forme à la forme médiévale est bien expliqué dans trois travaux àuxquelles je me contente de vous renvoyer, celui d Hendrick Bolkstein, *Wohltätigkeit und Armenpflege im vorchristlichen Altertum* (1939), P. Veyne, *Le pain et le cirque* (Paris 1976) et finalement le plus récent livre d' Évelyne Patlagean, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance : 4e-7e siècles* (Brown 7 n. 19-20). On trouvera surtout dans ce dernier livre des pages intéressantes qui expliquent comment les élites civiques, attachées encore au IVe s. p. C. au modèle civique, *gave way*=ont donné place à un nouveau modèle social, *frankly economic* juxtaposant le riche et le pauvre tant en ville qu' en campagne (Brown 7 n. 20). Brown 111)⁵⁷.

57. Les évérgètes montraient leur amour envers leur cité avec divers bienfaits qui renforçaient sa gloire et le confort de leurs concitoyens; ce qui motivait leur action était la philotimia (=amour des honneurs) et la philopatRIA (=amour de la patrie); leur générosité s'adressait soit à la cité elle-même soit au corps civique, démos, populus ou plebs (BROWN 5 n. 13); ils exprimaient ainsi leur solidarité civique envers leurs concitoyens qui ne se trouvaient pas en plus bas échelon de l'échelle sociale (BROWN 5 n. 14) mais ils étaient menacés par une difficulté passagère (e.g. menace d'une famine). Exemple:ce sont les tesserae, les jetons qui prouvaient l'identité de citoyen qui permettaient à la plebs de Rome, de recevoir des aides alimentaires (BROWN 5 n. 17); à Rome et aux autres grandes cités les citoyens riches recevaient alors la même quantité de grain que les pauvres.

Ce qui déterminait la générosité des «virtuosi of euergetism», à l' époque classique et pour une grande partie de la période hellénistique, c'était la gloire de leur cité et d'eux-même et aussi un certain réconfort de leurs concitoyens mis en difficulté à des moments de danger ou de crise grave (cette action n' était pas totalement désintéressée la masse grise des pauvres des cités mais aussi des campagnes était éclipsée et marginalisée: BROWN 11 n. 26!!); leur action n' était point motivé par «l'amour du pauvre», c'est à dire l'ensemble des pauvres de la cité, non-citoyens, émigrants, membres classes inférieures.

Leur action were carefully itemized in stone avec des détails relatifs à leur attitude patriotique mais une the silent majority of those more canny and less ostentations members of the upper class remembered their city only in their wills by giving only as much as was strictly necessary to main-

Si l'esclave est plus valorisé dans ce modèle grâce à l'influence chrétienne, puisque sa situation de dépendance, d'humilité et de souffrance sur terre lui donnent des points pour la conquête du royaume divin, le maître est incité à traiter bien ses esclaves puisque le rapport entre *dominus* et *servus* est vu alors comme la reproduction du rapport de chacun avec dieu, tout homme, particulièrement riche, devenant ainsi son *servus*. Ce changement idéologique et social n'a pas malheureusement apporté un renversement social en faveur de la situation des esclaves; les théoriciens de la nouvelle foi n'ont pas contesté le système esclavagiste et s'opposèrent ouvertement à tout changement social. Et vu la nouvelle morale, les valeurs et le mode de vie chrétienne la notion même traditionnel de loisir perd tout son sens, le temps livre étant maintenant consacré à la prière et à la préparation de son âme.

tain the posthumous memory of their name and of that of their familie (BROWN 11 n. 27!!). Excellente analyse du modèle civique sous l'Empire appelé «a symbiotic mode of power». see also John Ma, Antiochus III and the cities of Asia Minor, p. 237: on «the language of euergetism, a language where power is not spoken of». The elites established what has been called «a cosy» relationship with the imperial government». In the Greek east elites stressed the bonds of a shared culture, created by a traditional education, a *paideia* based upon study of the ancient classics. The emperor and his intimates are treated as members of the same intimate circle. It was assumed that, by virtue of their shared *paideia*, the rulers of the Romn world should be sensitive to the demands of their upper-class subjects etc. BROWN 84-87.

This symbiotic model was seriously eroded at the fourth and fifth centuries but never entirely abandonned in the late antique period. Government remained «the art of the possible» and the local elites continued to play an imprtant role. Imperial government always depended for its smooth running on the colaboration of the local aristocracies. The emperor's bureocracy continued to be recruited from among them, but, at the same time, the «cosy» model, associated with the classical empire gave away appreciably to the more frankly «vertical» image of society thet had been fostered in Christian circles. Les évérgètes n' étaient pas des philoptochoi. God was to the believer as a rich man was to the poor. For the poor nowlooked up to the rich man as a mirror «god» on earth. By the sixth century, it is as a *philoptochos*, a «lover of the poor», that a magistrate or a great landowner might be approached, not for alms but for justice and favors (see analyse p. 86-88). A process of «Christianization of euergetism» was under way in the post Constantinian church (BROWN 77n n. 9).

Les structures existantes de la cité et le modèle civique collapsed beneath the sheer weight of a desolate human surplus, as the cities filled up with persons who were palpably «poor». Entre le IV et le VIe s. la population des cités et des campagnes «had been mobile as dunes of shifting sand» (BROWN 10 n 24!!!) Les pauvres n' étaient pas traités comme des citoyens mais ils ne pouvaient pas pour autant être ignorés comme dans l'ancien et rigide modèle civique. Selon Patlagean le Bas Empire n' était pas simplement une société qui fut progressivement christianisée, c' était une société dans laquelle le gulf entre riches et pauvres had at last been starkly demystified (BROWN 8 n. 22).

BIBLIOGRAPHIE

- BROWN, P.: «The study of élites in Late antiquity», *Arethusa* 33, 2000, 321-346.
- BROWN, P.: *Poverty and leadership in the later Roman Empire* (Hanover and London, 2002).
- DURLIAT, J.: *De la ville antique à la ville byzantine: le problème des subsistances*, Rome, 1990.
- GALLANT, T. W.: *Risk and survival in Ancient Greece: reconstructing the rural domestic economy*, Standford, 1991.
- GARLAN, Yvon: *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, 1982.
- GARNSEY, P.: *Famine and food supply in the Greco-roman world. Responses to risk and crisis* (Cambridge, New York, New Rochelle, 1988)
- GARNSEY, P. and HUMFRESS, C.: *The evolution of the Late antique world*, Cambridge, 2001.
- LANIADO, A.: *Recherches sur les notables municipaux dans l'Empire protobyzantin* (Paris, 2002).
- LEPELLEY, Cl.: «Liberté, colonat et esclavage d'après la lettre 24: la juridiction épiscopale "de liberali causa"», *Les lettres de Saint Augustin découvertes par Johannes Divjak*, Communications présentées au Colloque de 20 et 21 septembre 1982, Paris, 1983, pp. 329-342.
- LAUMONIER, A.: *Les cultes indigènes en Carie*, Paris, 1958.
- MARROU, Henri-Irénée: *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948.
- WOOLF, G.: «Food, poverty and patronage. The significance of the epigraphy of the alimentary schemes in Early Imperial Italy» *PBSR* 58, 1990, 197-228.